

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Remplacement de monsieur Jean-Pierre LARDON au sein de la Commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes handicapées (C.I.A.P.H.), du Comité de gestion du centre d'entraînement départemental de tennis et la commission d'équipements transférés

Mesdames, Messieurs,

Suite au décès de Monsieur Jean-Pierre LARDON, il est nécessaire de remplacer cet élu au sein de différentes commissions

* * * * *

VU l'article L 2121-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la formation des commissions municipales,

VU l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales relatif à la désignation de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Le conseil communautaire ayant délibéré, décide de désigner :

Commission intercommunale d'accessibilité pour les personnes handicapées (C.I.A.P.H.)

Madame Corine FARINEAU

Comité de gestion du centre d'entraînement départemental de tennis

Madame Corine FARINEAU

Commission d'équipements transférés

Madame Corine FARINEAU

UNANIMITE